

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

M KOSSIANDEY TONY

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20200200179191

Pour le compte de :

SAS 2M TRANSPORTS

47 RUE ANATOLE FRANCE

APPT 116

95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

N° SIREN : 880 025 200

Période déclarée : 01/07/2024 au 30/06/2025

Date limite de dépôt : 15/10/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° ANNEXLIB01 (applicable à compter du 31/12/2005)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	47 RUE ANATOLE FRANCE		
Code postal	95370	Ville	MONTIGNY LES CORMEILLES
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

TRANSPORTS DES MARCHANDISES et FRET

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	1 009	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	-------	----------------------------	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	MONSIEUR	Nom et prénom ou dénomination	KOSSIANDEY TONY
Numéro, type et nom de voie	28 RUE GINETTE NEVEU		
Code postal	75018	Ville	PARIS
N° téléphone	0695644663	Pays	FRANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	750		750
Créances autres (3)	9 005		9 005
Disponibilités	2 082		2 082
TOTAL II	11 837		11 837
TOTAL GENERAL (I + II)	11 837		11 837

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 400
Report à nouveau	3 048
Résultat de l'exercice	1 009
TOTAL I	9 457
3 - Dettes (4)	
Autres dettes	2 380
TOTAL III	2 380
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 837



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Production vendue	Services dont export et livraisons intracommunautaires	64 116
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		64 116
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		61 751
Impôts, taxes et versements assimilés		1 271
Charges sociales		10
Total des charges d'exploitation (II)		63 032
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 084
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)	75
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		1 009

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 009	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	1 009	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	1 009	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	64 116
TOTAL 1	64 116

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	61 751
TOTAL 3	61 751

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	2 365
--	-------



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	<input type="text" value="5 400"/>
Total du nombre d'associés	<input type="text" value="2"/>	Total du nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="5 400"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	<input type="text" value="MONSIEUR"/>			
Nom et prénom	<input type="text" value="MASSAKI HERITIER HERVE"/>	Nom d'usage	<input type="text"/>	
Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="2 754"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="51,00%"/>	
Date de naissance	<input type="text" value="29/08/1984"/>	Pays de naissance	<input type="text" value="REP. DEM. DU CONGO"/>	
1	Code postal de naissance	<input type="text" value="99"/>	Commune de naissance	<input type="text" value="KINSHASA"/>
	Numéro, type et nom de voie			
	<input type="text" value="11 RUE DE CHATILLON"/>			
	Code postal	<input type="text" value="60100"/>	Ville	<input type="text" value="CREIL"/>
	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Titre	<input type="text" value="MONSIEUR"/>			
Nom et prénom	<input type="text" value="EKUTSU-MEFALESI ANTHONY"/>	Nom d'usage	<input type="text"/>	
Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="2 646"/>	Pourcentage de détention	<input type="text" value="49,00%"/>	
Date de naissance	<input type="text" value="14/10/1984"/>	Pays de naissance	<input type="text" value="FRANCE"/>	
2	Code postal de naissance	<input type="text" value="92700"/>	Commune de naissance	<input type="text" value="COLOMBES"/>
	Numéro, type et nom de voie			
	<input type="text" value="47 RUE ANATOLE FRANCE"/>			
	Code postal	<input type="text" value="95370"/>	Ville	<input type="text" value="MONTIGNY LES CORMEILLES"/>
	Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2024)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



DENOMINATION SOCIALE
Société par Actions Simplifiée au capital de 5400 Euros
**Siège social : Appartement 116, 47 Rue Anatole France 95370 Montigny-Lès-
Cormeilles**
880 025 200 RCS Pontoise

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 Juin 2025**

Le 15 Juillet 2025

A 09 heures,

Les associés de la société M. Massaki Heritier Hervé et M. Ekutsu-Mefalesi Mwendy Anthony-Lewis se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Massaki Heritier Hervé, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2754 actions sur les 5400 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 30 Juin 2025
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/06/2025 et quitus au Président,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 30/06/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1009 Euros de la manière suivante :

540 Euros à la réserve légale soit 10% du capital

469 Euros au report à nouveau créditeur.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Président mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président

